



---

# Recensement de l'armée 2020

## Version abrégée

---



La version abrégée du recensement de l'armée 2020 présente le message principal et les tendances générales du domaine Personnel de l'armée au **1<sup>er</sup> mars 2020**. Elle donne un aperçu des effectifs de l'armée, tout en abordant les questions les plus fréquentes à ce propos. Ce document ne traite pas des développements liés au personnel en rapport avec le service d'appui CORONA. Ce sujet sera à l'ordre du jour du recensement de l'armée en 2021.

## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Effectifs de l'armée entre 2020 et 2035.....	3
2.1	Situation en 2020.....	3
2.2	Évolution des effectifs de l'armée entre 2020 et 2035 .....	4
3	Garantie des effectifs de l'armée.....	5
3.1	Généralités .....	5
3.2	Entrées à l'armée et sorties de l'armée en 2019 .....	5
3.3	Évolution des sorties de l'armée pour le SC et pour raison médicale .....	6
3.4	Sorties de militaires incorporés .....	7
3.5	Effets des sorties sur les effectifs par classe d'âge .....	8
3.6	Accomplissement des services militaires .....	8
3.7	Souplesse dans l'accomplissement des obligations militaires et son impact .....	9
3.8	Conséquences pour les effectifs en CR dans les corps de troupe.....	10
4	Femmes à l'armée .....	11
5	Aperçu du rapport final concernant le DEVA.....	12
6	Conclusions .....	12

## 1 Introduction

Le présent document annonce les effectifs de l'armée et donne un aperçu des ressources humaines dont celle-ci dispose. Il répond notamment aux questions suivantes :

- Pourquoi les effectifs réels augmentent-ils alors que les effectifs en cours de répétition (CR) diminuent ?
- Combien de personnes accomplissent l'intégralité de leurs services militaires ?
- Quand les sorties de l'armée se produisent-elles et quelles en sont les raisons ?
- Quels sont les effectifs des femmes à l'armée et comment évoluent-ils ?
- Quand les aspects liés au personnel dans la mise en œuvre du DEVA seront-ils évalués ?

## 2 Effectifs de l'armée entre 2020 et 2035

### 2.1 Situation en 2020

La figure ci-dessous présente la situation des effectifs de l'armée en 2020.

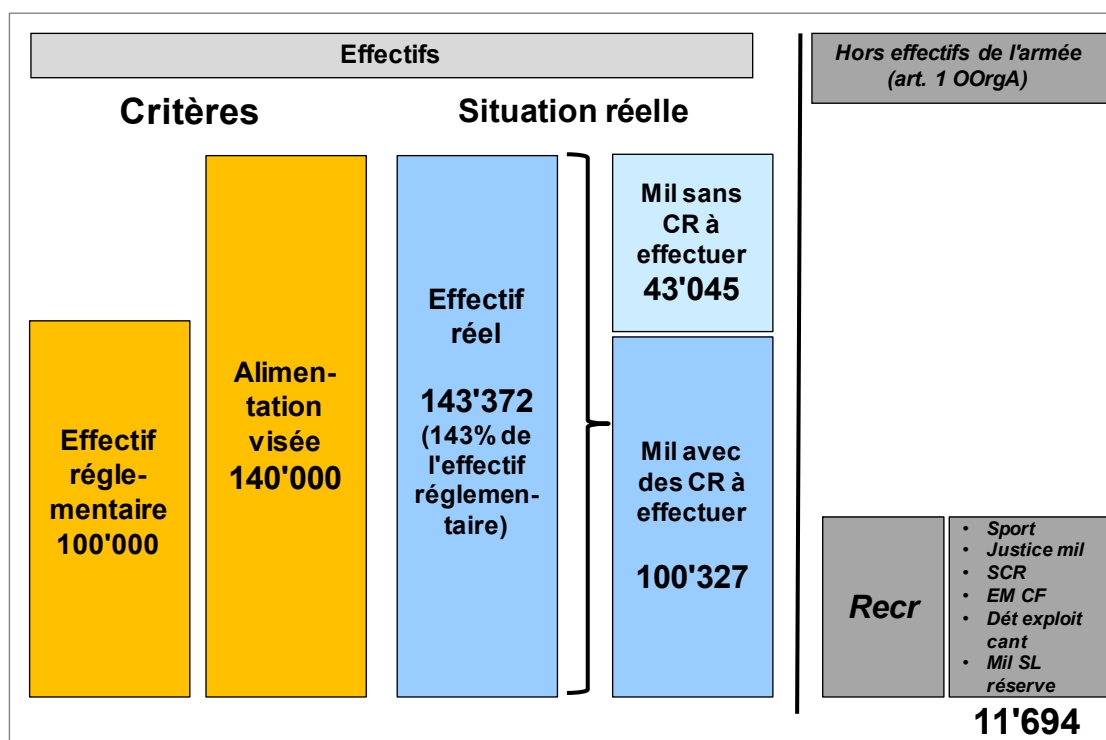


Fig. 2.1 Aperçu des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2020, effectifs hors de l'armée compris

Les effectifs globaux de l'armée en 2020 comprennent les éléments ci-après.

- L'**effectif réglementaire** indique le nombre de militaires nécessaire pour qu'une formation puisse remplir sa mission. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce nombre est fixé à 100'000 militaires.
- L'**alimentation visée** se monte à 140 % de l'effectif réglementaire selon le DEVA, étant donné que les militaires d'une armée de milice ne pourront jamais tous entrer au service ou être disponibles pour accomplir un engagement. Elle permet de garantir que les ressources humaines requises seront disponibles en tenant compte d'un taux d'absentéisme (défections et dispenses) moyen.
- L'**effectif réel** est axé sur l'alimentation visée et comprend les militaires incorporés dans l'armée. Le 1<sup>er</sup> mars 2020, ils étaient 143'372, soit ceux qui doivent encore effectuer des jours de service d'instruction (100'327 / 70 %) et ceux qui ont accompli la durée totale des services d'instruction (43'045 / 30 %), tout en restant

incorporés jusqu'à leur libération des obligations militaires. Ces derniers ne peuvent plus être convoqués pour des CR, mais sont disponibles pour des engagements de l'armée (service d'appui et service actif).

- **L'alimentation** est le résultat en pour cent de la comparaison entre l'effectif réel et l'effectif réglementaire, ou entre l'effectif des militaires astreints et l'effectif réglementaire. Elle atteint 143 % pour l'ensemble de l'armée.

## 2.2 Évolution des effectifs de l'armée entre 2020 et 2035

La figure ci-dessous contient une prévision de l'évolution des effectifs de l'armée entre 2020 et 2035, et explique pourquoi les effectifs réels augmentent tandis que les effectifs des militaires devant accomplir des services d'instruction baissent.

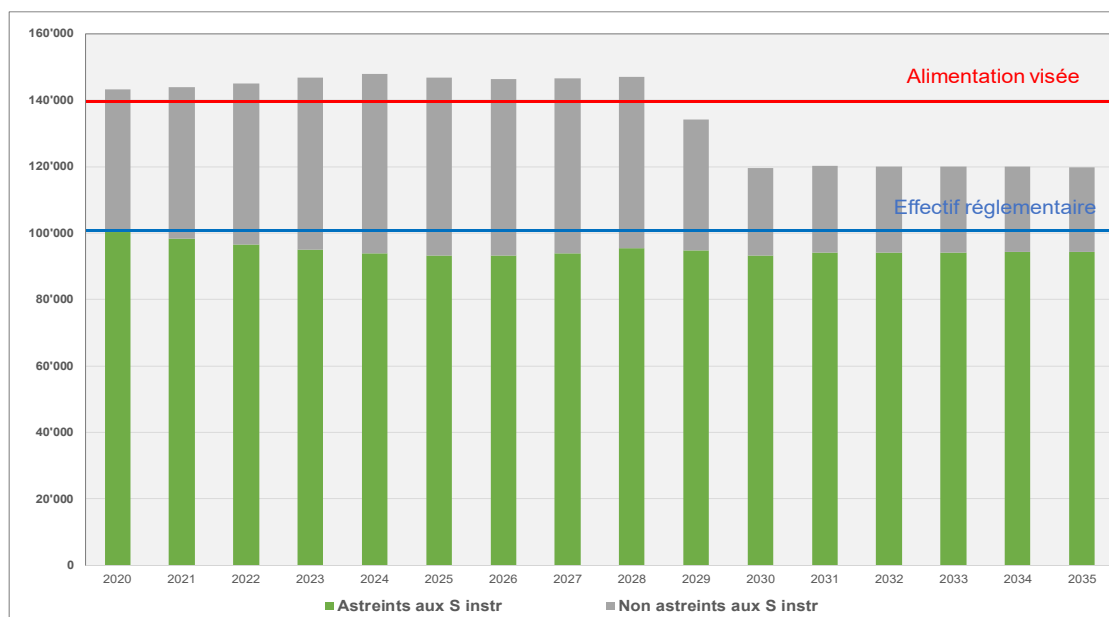


Fig. 2.2 Évolution des effectifs de l'armée entre 2020 et 2035

Les effectifs de l'armée évolueront comme indiqué ci-après au cours de la période considérée.

- **L'effectif réel** (représenté par la colonne toute entière pour une année donnée) augmentera légèrement jusqu'en 2028 et dépassera l'alimentation visée de 140'000 militaires (symbolisée par la ligne rouge). L'augmentation momentanée de l'effectif réel est due au fait que les soldats ayant effectué leur école de recrues (ER) avant la concrétisation du DEVA restent incorporés pendant douze ans, tandis que ceux entrés à l'ER à partir de 2018 ne sont incorporés que pour dix ans. Ces deux classes d'âge supplémentaires doivent garantir un effectif réel de 140'000 militaires et la réalisation du profil de prestations de l'armée à compter de la mise en œuvre du DEVA. Par conséquent, l'effectif réel ne cessera d'augmenter jusqu'en 2028, avant de connaître une forte baisse après que les militaires de quatre classes d'âge auront été libérées de leurs obligations militaires en l'espace de deux ans. On avait prévu de stabiliser le nombre de militaires à 140'000 environ afin de disposer durablement de l'effectif réel requis. À la suite de sorties trop nombreuses, l'effectif réel baissera pour se stabiliser probablement aux alentours de 120'000 militaires.
- **L'effectif des militaires devant accomplir des services d'instruction** résulte de l'addition des parties orange et vertes des colonnes. Durant la période considérée, cet effectif se situera toujours en dessous de l'effectif réglementaire de 100'000 militaires (symbolisé par la ligne bleue). L'écart ira croissant au fil du temps.

- La **comparaison** entre ces effectifs pour les années **2018 à 2020** donne un résultat similaire.

Année	Effectif réel	Variation en %	Effectif pers astreintes	Variation en %
2018	134'806		104'359	
2019	140'304	4.1%	101'536	-2.7%
2020	143'372	2.2%	100'327	-1.2%

Le fossé ne cesse de se creuser entre l'effectif réel et l'effectif des militaires devant accomplir des services d'instruction à cause de l'augmentation du premier et de la baisse du second.

- L'armée se trouve ainsi dans une situation à première vue **paradoxe** : tandis que l'effectif des militaires devant accomplir des services d'instruction diminue lentement mais de manière constante et que les CR n'atteignent pas leur effectif réglementaire, l'effectif réel augmentera temporairement au cours des prochaines années.

### 3 Garantie des effectifs de l'armée

#### 3.1 Généralités

Afin de garantir les effectifs de l'armée, les entrées à l'armée (militaires ayant terminé leur instruction de base) doivent compenser les sorties (libération des obligations militaires, admission au service civil [SC], raisons médicales et diverses). Si les effectifs sont insuffisants, il convient soit d'augmenter les entrées soit de réduire les sorties.

#### 3.2 Entrées à l'armée et sorties de l'armée en 2019

La figure ci-dessous donne un aperçu des flux de personnel au sein de l'armée en 2019. Ponctué par des entrées et des sorties, le militaire parcourt différentes étapes.

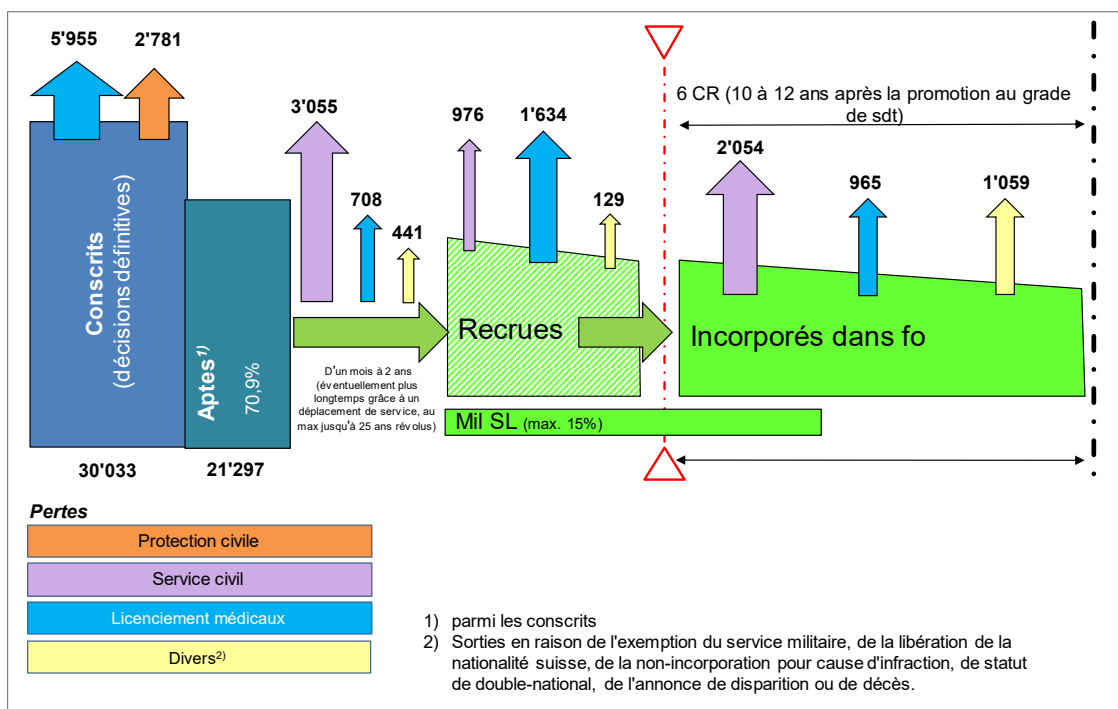


Fig. 3.1 Aperçu des flux de personnel (indications concernant les sorties pour le SC fournies par le Pers A)

- Lors du recrutement, les conscrits sont évalués et répartis en trois groupes (aptes au service militaire [S mil], aptes au service de protection civile [PCi] et inaptes).

- Après le recrutement, le nombre de personnes aptes au S mil diminue étape par étape au profit des autres catégories. Dès l'âge de 26 ans, la quote-part des personnes accomplissant du S mil se stabilise aux environs de 37 %.

### 3.3 Évolution des sorties de l'armée pour le SC et pour raison médicale

Les deux figures ci-dessous présentent l'évolution des sorties de l'armée pour le SC et pour raison médicale entre 2011 et 2019.

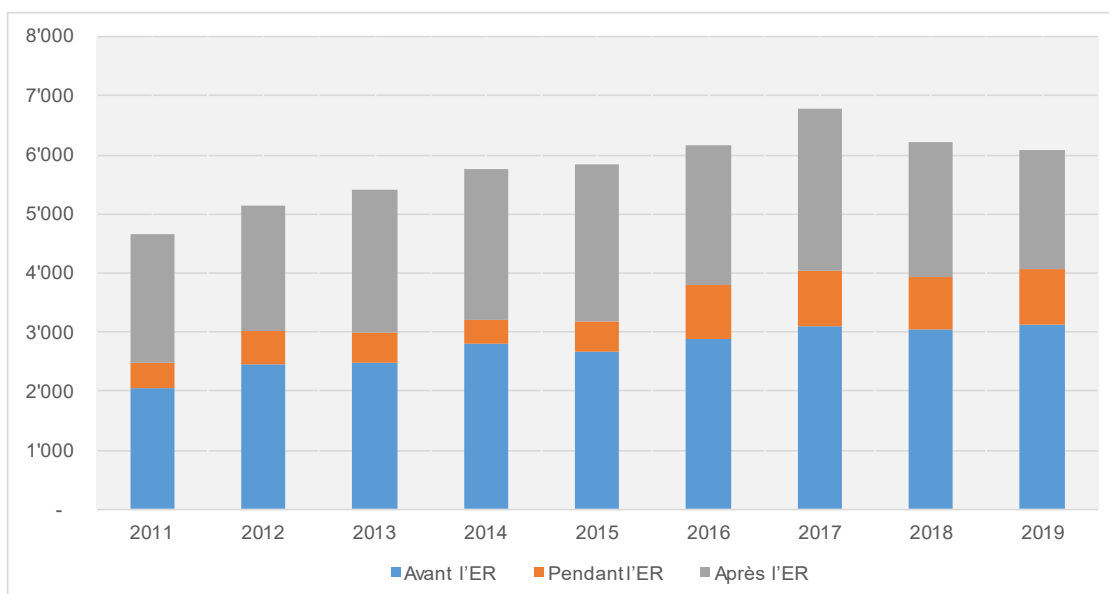


Fig. 3.2 Évolution des admissions au SC réparties selon le moment de leur survenance (source : Office fédéral du service civil CIVI)

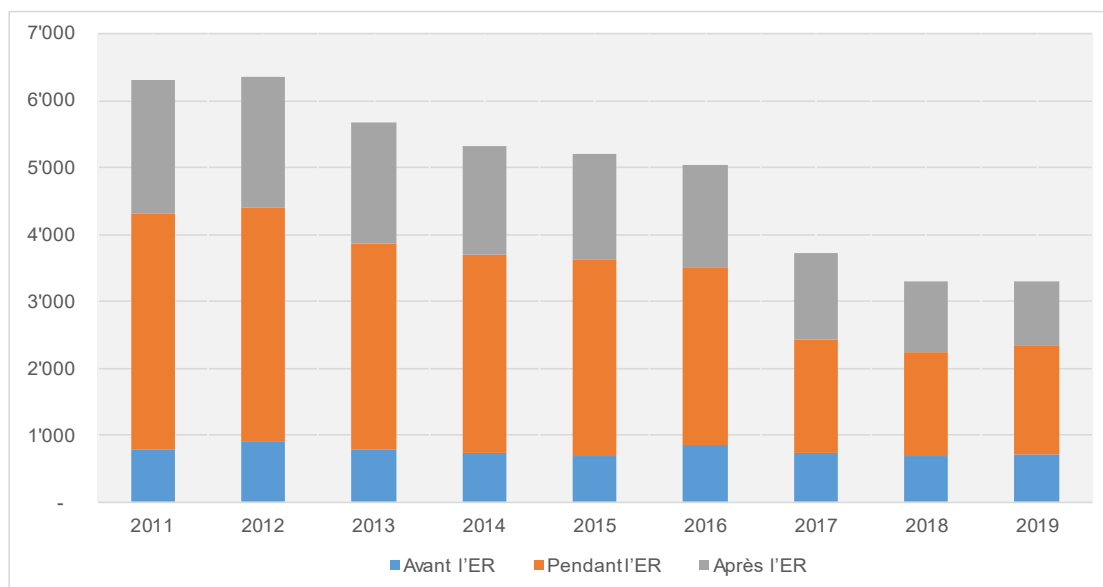


Fig. 3.3 Évolution des sorties pour raison médicale réparties selon le moment de leur survenance

#### Sorties pour le SC

- Dès 2011, le nombre des admissions au SC n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2017.
- En 2018 et 2019, le nombre des admissions au SC s'est stabilisé aux alentours de 6'100 par année.
- Le nombre des admissions au SC en 2018 et 2019 a diminué parce que les demandes traitées ont été moins nombreuses qu'au cours des années

précédentes et que la souplesse dans le choix de la date d'entrée à l'ER a permis d'influencer les admissions.

### Sorties pour raison médicale

- Elles ont globalement diminué de 48 % entre 2011 et 2019.
- En distinguant les sorties pour raison médicale selon le moment de leur survenance, on constate que les sorties de l'ER et de l'armée ont diminué de quelque 50 % tandis que le nombre des sorties avant l'ER est resté stable.

### 3.4 Sorties de militaires incorporés

Les sorties de militaires incorporés méritent une mention spéciale, étant donné que ces personnes quittent prématurément l'armée après avoir reçu une instruction complète. Celle-ci représente des investissements financiers considérables et un grand nombre d'heures de travail perdues pour l'Armée suisse. La figure ci-dessous présente l'évolution de ces sorties.

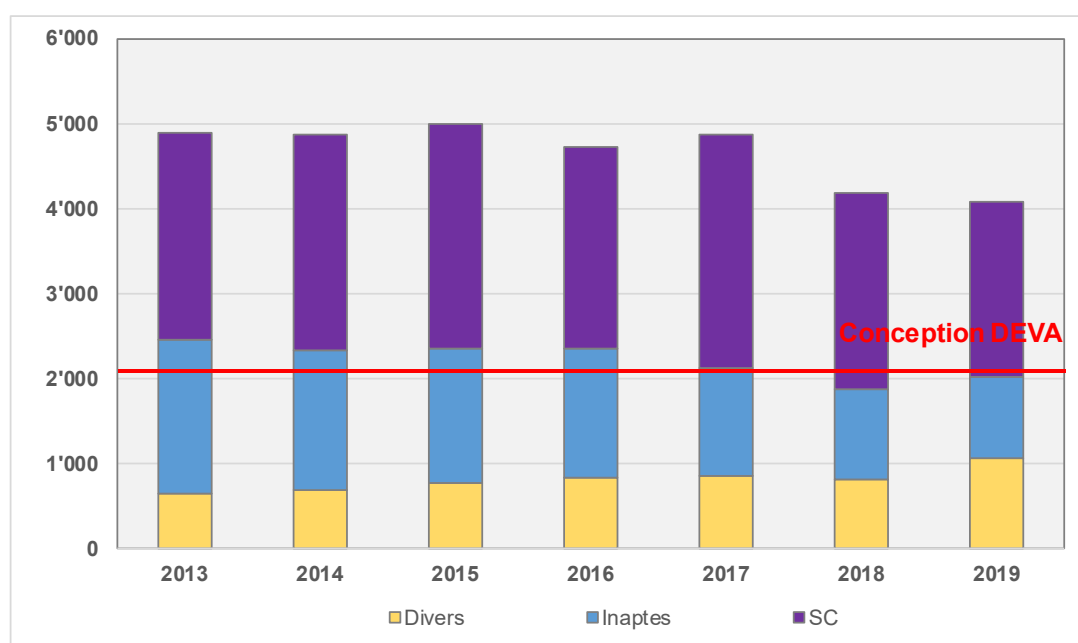


Fig. 3.4 Évolution des sorties de militaires incorporés

De 2013 à 2017, les sorties de l'armée se sont stabilisées aux environs de 4'900 par année. Alors que les sorties pour raison médicale ont notamment pu être réduites drastiquement, celles pour d'autres raisons (libération de la nationalité suisse, infractions, statut de double-national, disparition et décès) ont augmenté (cf. fig. 3.1). En 2018 et 2019, le nombre des sorties de militaires incorporés dans des formations se montait à 4'100 (en diminution par rapport aux années précédentes). Ainsi, les sorties de l'armée dépassent nettement la limite maximale de 2'100 fixée lors de la conception du DEVA.

### 3.5 Effets des sorties sur les effectifs par classe d'âge

La figure ci-dessous présente les effets des sorties sur les effectifs de conscrits d'une classe d'âge donnée.

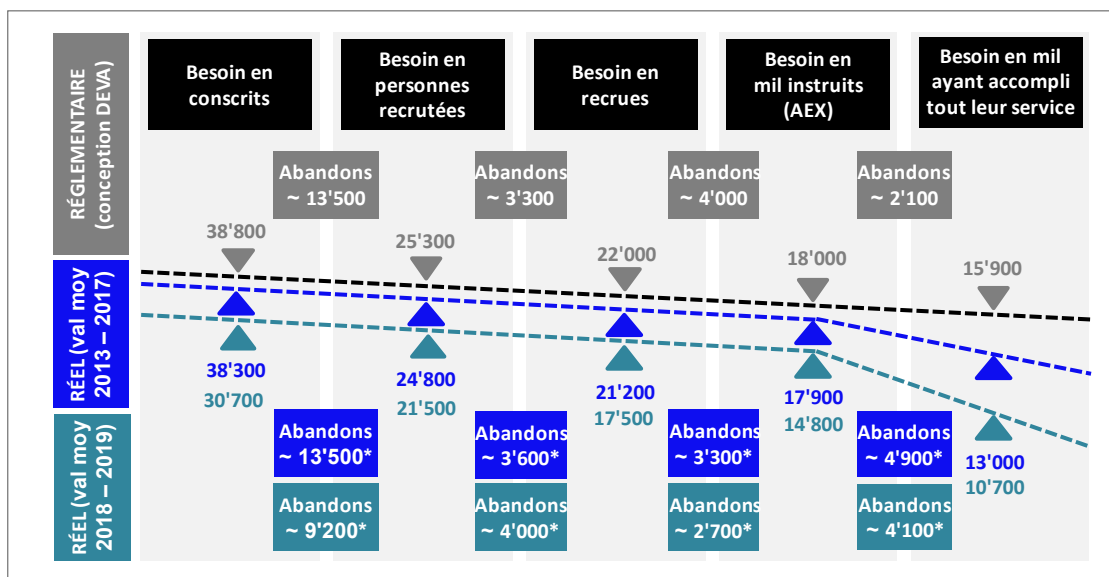


Fig. 3.5 Effets des entrées et sorties sur les effectifs de conscrits d'une classe d'âge donnée

Au vu du nombre plus élevé de sorties par rapport à la valeur fixée lors de la conception du DEVA, les effectifs de chaque classe d'âge tombent à un chiffre oscillant entre 11'000 et 13'000 au moment où les militaires concernés auront accompli leurs services, soit un manque de 3'000 à 5'000 militaires en comparaison avec le chiffre admis lors de la conception du DEVA.

### 3.6 Accomplissement des services militaires

La figure ci-dessous répartit les personnes astreintes nées dans les années 1988 à 2000 entre le S mil, le SC, la PCi, les personnes déclarées inaptes ou non incorporés dans l'armée pour d'autres raisons (inaptes / divers).

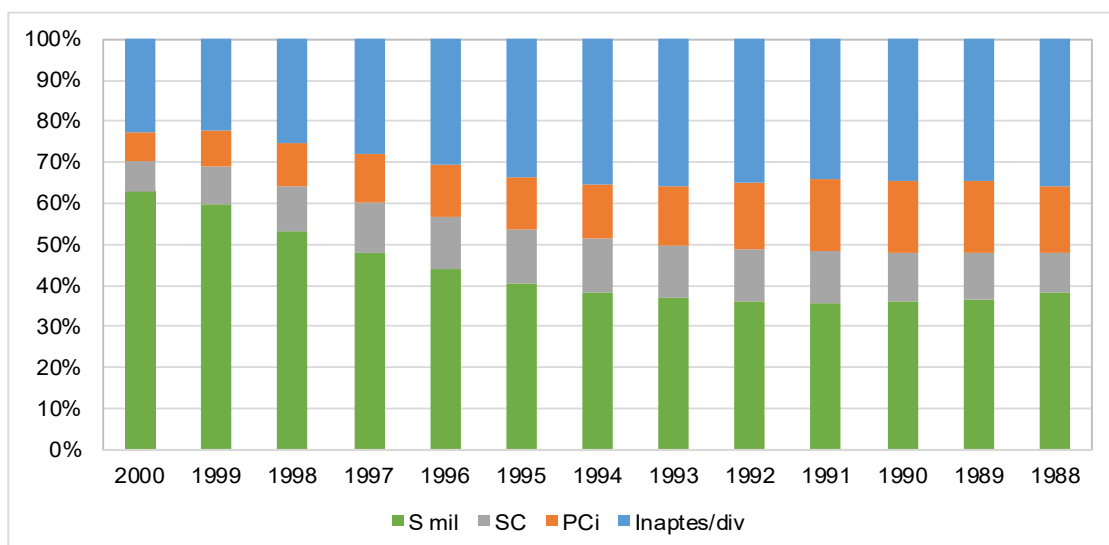


Fig. 3.6 Répartition des personnes astreintes au S mil nées dans les années 1988 à 2000



En résumé,

- à l'âge de 26 ans, 37 % environ font l'armée, 11 % le SC, 17 % la PCi et 32 % sont inaptes pour raison médicale ou ne sont pas incorporés dans l'armée pour d'autres raisons (p. ex. commission d'une infraction);
- la quote-part de personnes accomplissant du S mil par rapport aux personnes aptes au S mil lors du recrutement a diminué de près de la moitié.

### 3.7 Souplesse dans l'accomplissement des obligations militaires et son impact

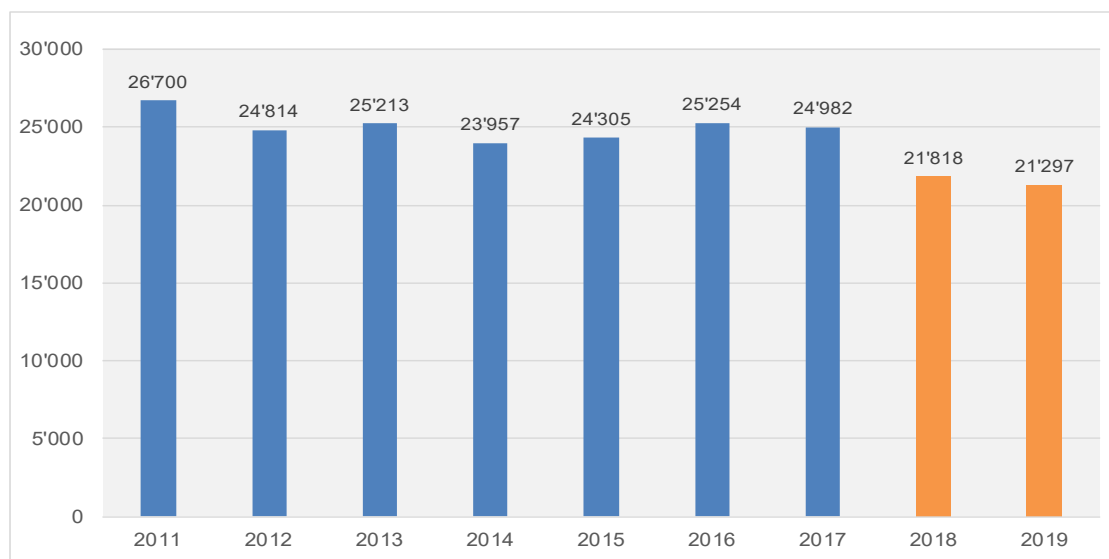


Fig. 3.7 Évolution du nombre de personnes aptes au S mil entre 2011 et 2019

- Il faut recruter chaque année 25'000 conscrits aptes au S mil. De 2011 à 2017, ce besoin a tout juste pu être satisfait. En 2018 et 2019, seules quelque 21'000 personnes aptes au S mil ont pu être recrutées.
- La souplesse dans l'accomplissement des obligations militaires accordée par le DEVA explique les chiffres inférieurs obtenus en 2018 et 2019. Les personnes astreintes au service peuvent maintenant choisir d'accomplir l'ER entre 19 et 24 ans. L'ER doit être terminée avant la fin de l'année au cours de laquelle la personne concernée atteint l'âge de 25 ans. Ainsi, celle-ci peut coordonner au mieux ses formations militaire et civile. À ce jour, quelque 20 % des futures recrues ont fait usage de cette possibilité.
- L'impact de la souplesse décrite ci-dessus sur les effectifs n'est pas encore clairement établi si bien qu'il est difficile de prendre des mesures adéquates.
- L'évaluation de l'efficacité des mesures déjà prises ne sera possible et judicieuse qu'à l'issue de la mise en œuvre du DEVA (à la fin 2022). Il en va de même pour la détermination de recommandations supplémentaires.

### 3.8 Conséquences pour les effectifs en CR dans les corps de troupe<sup>1</sup>

En tout, 107 corps de troupe ont effectué un service en 2019 avec les effectifs (= nombre de militaires présents dans les CR) indiqués ci-dessous et exprimés en pour cent de l'effectif réglementaire.

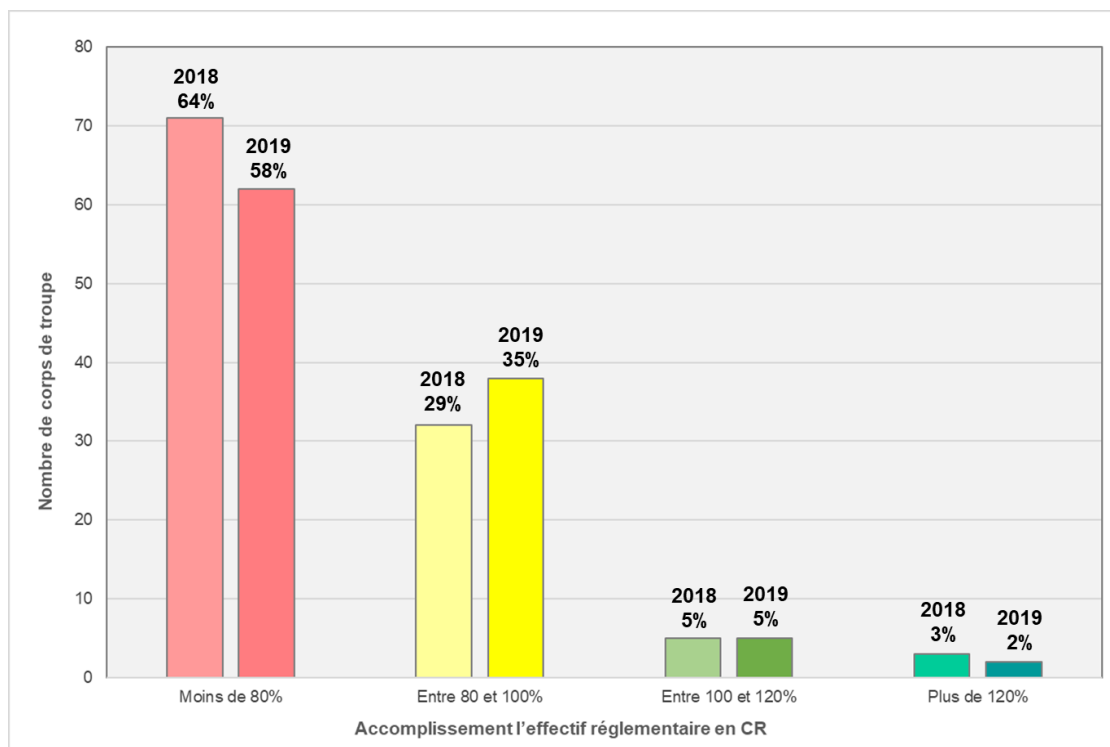


Fig. 3.8 Comparaison des effectifs en CR dans les corps de troupe lors des services effectués en 2018 et 2019

- En 2019, les effectifs en CR d'une majorité (58 %) de corps de troupe sont restés sous la barre des 80 % de l'effectif réglementaire. Cette part a diminué de 6 % par rapport à 2018. La part des corps de troupe ayant pu compter entre 80 et 100 % de l'effectif réglementaire a passé de 29 à 35 %.
- Le grand nombre de corps de troupe avec un faible effectif en CR s'explique comme suit :
  - réduction de la durée des services d'instruction obligatoires de 260 à 245 jours pour les soldats et les sous-officiers ;
  - accomplissement d'une ER de 21 semaines par une majorité de militaires incorporés, ce qui leur laisse uniquement cinq CR à effectuer.
- L'instruction est donc mise à mal étant donné que les entraînements ne peuvent pas avoir lieu dans des conditions proches de la réalité. Par conséquent, la disponibilité des corps de troupe baissera à moyen terme.

<sup>1</sup> Corps de troupe = bataillons, groupes et escadres

#### 4 Femmes à l'armée

En mars 2020, 1'253 femmes étaient incorporées dans l'armée, ce qui représente 0,8 % environ de l'effectif réel de l'armée. Le pourcentage des femmes exerçant une fonction de cadre se monte à 1,8 % environ dès lors que plus de 60 % des femmes incorporées dans des formations de l'armée sont des cadres. Le nombre total de femmes à l'armée a progressé de 147 par rapport à l'année passée. En outre, 255 femmes étaient incorporées dans des formations qui ne sont pas comptées dans les effectifs de l'armée (cf. fig. 2.1).

Formations de l'armée					Hors effectifs de l'armée	
Groupes de grades	Mil carr	S long	MI	Sous-total	MI	Total
Of	10		340	350	85	435
Sof sup	6	1	97	104	4	108
Sof	8	17	291	316	28	344
Sdt		7	476	483	138	621
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>1'204</b>	<b>1'253</b>	<b>255</b>	<b>1'508</b>

Fig. 4.1 Effectifs des femmes à l'armée par groupes de grades et catégories de personnel en 2020 (BM = militaires de carrière, officiers généraux compris, DD = militaires en service long, MI = militaires de l'armée de milice)

L'évolution du recrutement des femmes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Types de service	2017				2018				2019			
	Total	D	F	I	Total	D	F	I	Total	D	F	I
Journée d'information	889	618	212	59	1'112	704	302	106	1'194	664	440	90
Recrutement	421	248	137	36	405	270	116	19	533	323	166	44
École de recrues	253	151	75	27	291	188	90	13	322	199	107	16
École de cadres	222	148	62	12	251	149	84	18	297	183	97	17
Cours de répétition	1'066	818	220	28	1'184	873	273	37	1'236	909	290	37
Service de disponibilité (mil SL)	42	31	7	4	21	16	4	1	41	28	8	5

Fig. 4.2 Nombres de femmes militaires présentés par année (2017 à 2019), par type de service accompli et par langue maternelle

Les efforts déployés par les cantons et l'Armée suisse au cours des dernières années a permis une augmentation régulière de la participation des femmes aux journées d'information cantonales. Sur 889 femmes qui ont pris part à une journée d'information en 2017, 405 se sont présentées au recrutement en 2018. L'année dernière, 322 femmes sur les 405 recrutées ont terminé leur ER. Il convient à cet égard de noter que chacune des étapes, de la journée d'information à l'instruction de base est en principe facultative pour les femmes.

Afin d'atteindre l'objectif à long terme visant à ce que la proportion de femmes incorporées dans l'armée atteigne 10 %, 1'800 femmes (10 % du total requis des premières incorporations fixées à 18'000) doivent accomplir chaque année une ER ou achever une instruction de base pour devenir cadres et pouvoir être incorporées dans des formations. Il conviendrait donc de motiver davantage de femmes d'une classe d'âge donnée à accomplir du S mil. À cet égard, les journées d'information organisées par les cantons jouent un rôle essentiel. Si les femmes participent en plus grand nombre à ces journées d'information, la part de celles qui accompliront un jour une ER sera plus grande.

## **5 Aperçu du rapport final concernant le DEVA**

Un groupe de travail placé sous la direction du Secrétariat général du DDPS a entrepris la rédaction du rapport du Conseil fédéral sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile. Une présentation détaillée des mesures à prendre pour améliorer les effectifs de ces deux organisations suivra une description de la situation telle qu'elle se présente. L'armée devra principalement s'efforcer de réduire le nombre de sorties, tout en respectant les normes légales en vigueur. Le rapport esquissera également des possibilités d'action à considérer.

Ce rapport est élaboré parallèlement à la mise en œuvre du DEVA. Les données ne sont donc pas encore toutes consolidées, si bien qu'il est impossible d'évaluer définitivement l'efficacité des mesures déjà prises, de planifier avec précision les améliorations supplémentaires et d'aborder ces sujets dans le rapport. La question de l'amélioration des effectifs de l'armée sera donc traitée dans le rapport final concernant la mise en œuvre du DEVA.

## **6 Conclusions**

L'armée est consciente des défis posés par l'alimentation de ses effectifs et connaît les causes des difficultés rencontrées. Elle se trouve dans une situation à première vue paradoxale : tandis que l'effectif des militaires en CR diminuera lentement mais de manière constante, l'effectif réel augmentera temporairement au cours des prochaines années.

La baisse des effectifs en CR trouve son origine dans l'accroissement annuel insuffisant du nombre de personnes devant accomplir des services d'instruction à cause des sorties de l'armée pour raison médicale et les admissions au SC. Ces sorties sont nettement plus nombreuses que la planification du DEVA ne l'avait envisagé. On a estimé qu'année après année, 18'000 militaires accompliront leur ER et pourront être incorporés dans les formations afin de garantir l'effectif de celles-ci. Au vu du nombre de sorties de l'armée, il faudrait passer de 18'000 à 21'000 militaires environ. En outre, la réduction des jours de service, qui ont passé de 260 (Armée XXI) à 245 (DEVA), a entraîné la suppression d'un CR pour les grades de la troupe qui ont accompli, sous le régime d'Armée XXI, trois semaines d'ER de plus que les militaires qui ont effectué leur ER après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'augmentation temporaire de l'effectif réel de l'armée s'explique du fait que les soldats ayant effectué leur ER avant l'introduction du DEVA restent incorporés pendant douze ans, alors que ceux ayant accompli leur ER en 2018 ou plus récemment ne sont incorporés que pendant dix ans. L'effectif réel a donc été fixé à 140'000 militaires depuis le DEVA afin de garantir la réalisation du profil de prestations de l'armée. Toutefois, les effectifs en CR ne profitent pas de cet accroissement temporaire du fait de l'augmentation du nombre de militaires incorporés. En effet, lesdits militaires ont déjà accompli la durée totale des services d'instruction; ils ne peuvent donc plus être convoqués pour des CR, mais uniquement pour des services d'appui ou un service actif. Les deux différentes durées d'incorporation entraîneront, en 2028 et 2029, la libération simultanée de militaires appartenant à deux classes d'âge. D'après la planification, l'effectif réel aurait dû baisser pour se stabiliser à 140'000 militaires environ. Comme le nombre de sorties de l'armée dépasse les prévisions, l'effectif réel de l'armée risque de passer sous la barre des 120'000. L'accomplissement des services militaires s'en ressent également, puisque seul 37 % environ des conscrits en effectue l'intégralité.

Dans l'immédiat, seule la diminution du nombre de sorties de l'armée améliorera la situation dans les CR. L'évolution démographique favorable des prochaines années ne réglera pas le problème à elle seule. Par conséquent, des mesures en vue de réduire

notamment les sorties pour raison médicale ont déjà été prises. Toutefois, une multitude de petites interventions ne parviendra pas à contrecarrer durablement la réduction des effectifs. Les correctifs requis supposent également des adaptations chronophages des normes légales applicables.

L'effectif des femmes à l'armée progresse légèrement et comprend une part élevée de cadres. Le nombre de participantes aux journées d'information et au recrutement, ainsi que celui des femmes accomplissant une ER ont augmenté considérablement par rapport aux années précédentes. Il faudra toutefois remettre le métier sur l'ouvrage pour atteindre l'objectif fixé à 10 % de femmes à l'horizon 2030.

Le DEVA est en voie de concrétisation jusqu'à la fin 2022. Les données disponibles sont donc encore insuffisantes pour introduire des correctifs supplémentaires. De plus, des changements précipités pourraient même se révéler contre-productifs. S'y ajoute le fait qu'avec le DEVA, le recensement annuel des militaires ayant accompli leur ER ne permet plus d'élaborer des pronostics fiables concernant l'alimentation des effectifs en CR. Depuis 2018, il est en effet permis de différer l'accomplissement de l'ER jusqu'à l'âge de 25 ans. Un cinquième des conscrits a fait usage de cette possibilité jusqu'à maintenant, raison pour laquelle le nombre de recrues a diminué en 2018 et 2019. Des pronostics sérieux à ce propos ne seront possibles que vers 2023. On pourra alors aussi déterminer si la souplesse dans le choix de la date d'entrée en ER aura fait baisser le nombre de sorties de l'armée ou si elle a entraîné une diminution supplémentaire des effectifs, sachant que l'aptitude au service diminue inexorablement avec l'âge. Quoi qu'il en soit, des mesures visant à parer la baisse des effectifs doivent être trouvées et évaluées afin de les proposer aux autorités politiques lorsque la mise en œuvre du DEVA sera terminée.